

**Rencontre de représentant.e.s de classe**  
**École d'administration, d'hôtellerie et de tourisme**

**16 juillet 2024 11 h à 12 h**

**Via TEAMS**

---

**Compte-rendu**

**Présences** : Marcelle Moïse, Line Laurence Wouowe Djeumo, Oumaima Errahmouni, Adriella Letsima Agossou, Ange Nadia Kendo Fokoua, Vouffo Claudia Djiofack Epse Kitio, Dodi Kabuende Mbayi, Asmaa Elouared, Adhonai Valescot Tourteau

1. Mot de bienvenue
  - a. Louise Gratton souhaite la bienvenue aux représentant.e.s de classe et présente Madame Sophie Pomerleau, invité COOP.
2. Invité COOP – Mme Sophie Pomerleau (10 minutes)
  - a. Sophie Pomerleau présente le programme COOP, les critères et les programmes admissibles.
    - i. Inscription directement sur SACO lors de votre demande d'inscription ou via le formulaire dans votre portail. Il sera disponible fin août jusqu'en octobre.
    - ii. Critère : Avoir réussi tous les cours, payé les frais de scolarité et avoir complété avec succès l'atelier de préparation.
    - iii. Frais COOP : 150\$ pour le trimestre préparatoire et 150\$ pour chaque trimestre en placement.
    - iv. Le mode coopératif pour les programmes à distance sera disponible seulement à partir de septembre 2024.
    - v. Pour le moment, il n'est pas possible de faire votre stage coop à un autre moment que pendant l'été. On demande aux étudiant.e.s de respecter [le calendrier d'études et de travail](#) de son programme. À partir de sept. 2024, il sera possible d'effectuer le stage à d'autres moments pendant le cheminement scolaire. Afin de connaître votre cheminement COOP selon votre programme à partir de sept. 2024, vous devez aller sur le [site du](#)

[collège](#), sélectionner votre programme en mode coopératif et cliquer sur tableau du cheminement scolaire. Cliquer sur [ce lien](#) pour un exemple.

- vi. Si l'étudiant.e ne trouve pas de stage, il doit changer de programme coop au programme régulier ou demander de remettre le stage a un autre trimestre avec l'approbation de sa conseillère coop.
- vii. Les étudiant.e.s peuvent retrouver les offres d'emploi via : Portail étudiant : Apps-Service de placement en emploi. Par la suite, sélectionner le module COOP.
- viii. Les étudiant.e.s doivent faire approuver leur stage s'ils l'ont trouvé par eux-mêmes. Il y a une évaluation en mi-stage et à la fin du stage.
- ix. S'il y a 2 stages dans le cheminement scolaire de votre programme, l'étudiant.e doit absolument faire les 2 stages pour avoir la mention COOP sur son diplôme.

### 3. La vie étudiante (10 minutes)

#### a. Rôle des représentant.e.s de classe

##### i. [Mandat](#)

- a. Vous devez recueillir les informations et les partager lors des rencontres.
- b. Participer activement aux rencontres.
- c. Collaborer avec l'Association étudiante.

#### b. Communication

- i. Pour rejoindre Dodi Kabuende Mbayi, veuillez écrire à [eahtae@lacitec.on.ca](mailto:eahtae@lacitec.on.ca)
- ii. Vous devez transmettre les informations reçues aux étudiant.e.s de votre classe.

#### c. Activité à venir de L'Association Étudiante

- i. Les prochaines activités seront en septembre.
- ii. Les activités sont envoyées par courriel et publiées sur l'Instagram de 'AEcite' <https://www.instagram.com/aecite/?hl=fr>.

### 4. Tour de table

#### a. Explication du déroulement de la rencontre [PADLET](#).

- i. Transfert de programme en présentiel vs à distance : il est possible de transférer d'un programme en présentiel à un programme à distance si vous êtes en Administration des affaires-général, uniquement. Vous devez avoir un statut canadien ou résident permanent pour être éligible au transfert. Les étudiant.e.s ayant un permis d'étude ne sont pas éligible au programme à distance. Vous

devez compléter le [Formulaire - Transfert de programmes d'études \(google.com\)](https://www.google.com) afin de pouvoir effectuer votre transfert de programme. Nous vous invitons à communiquer avec votre coordonnateur.trice de programme pour en discuter. Voici les codes de programme pour le transfert :

51804	Techniques en administration des affaires-distance	2 ans
51844	Techniques en administration des affaires (coop)-distance	2 ans
61805	Administration des affaires-distance	3 ans
61845	Administration des affaires (coop)-distance	3 ans

- ii. Aucun.e étudiant.e ne sera inscrit.e pour le trimestre prochain si les frais de scolarité ne sont pas payés. Aucune faveur n'est permise par le registraire.
- iii. Pour ce qui est de la moyenne pondérée cumulative inférieure à 1.7, l'étudiant.e aura 2 options possibles :
  1. Signer un contrat de performance avec son.sa coordonnateur.trice et poursuivre son programme ou
  2. Refuser de signer le contrat de performance et de ne pas poursuivre son programme. Il ou elle pourra effectuer une nouvelle demande d'admission pour un autre programme, exemple: Santé, en allant sur [Le service de demande d'admission des collèges publics de l'Ontario | collegesdelontario.ca \(ontariocolleges.ca\)](https://collegesdelontario.ca) .
- iv. Il faut avoir un permis d'étude valide jusqu'à la fin du trimestre. Ex. : pour septembre, il faut avoir un permis qui expire après le 16 décembre 2024. Si l'étudiant.e apporte au registraire une preuve que la demande de renouvellement de permis a été faite, il.elle pourra poursuivre son trimestre. Il faut faire la demande de renouvellement 2-3 mois avant la date d'expiration du permis.
- v. Si vous avez signé l'entente de paiement, mais que vous n'avez pas fait le dépôt (100\$-canadien.nne ou 1600\$ internationaux éligibles uniquement pour les années 2 et 3 du programme) vous ne seriez pas inscrit.e. Si vous avez signé l'entente et que vous avez payé 100\$ ou 1600\$ selon votre statut, mais que vous n'avez pas payé la différence d'ici le 16 septembre 2024, des frais de retard de 150\$ pour les canadien.ne.s ou 500\$ pour les internationaux seront chargé à votre compte et vous aurez jusqu'à la fin du trimestre pour payer la balance de vos frais.

- vi. Vous pouvez commencer à payer votre trimestre d’hiver dès maintenant, si vous le désirez.
- vii. Faire votre programme en ligne de 3 ans en 2 ans, voici les avantages et inconvénients :

Avantages	Inconvénients
Obtiens plus rapidement son diplôme	Pas le sentiment d’appartenance
Pas de stationnement et frais de déplacement à payer	Plus difficile de créer des liens avec les professeur.es et étudiant.e.s
Plus facile de concilier famille, travail et études	6 trimestres consécutifs sans pause

- viii. Le tout est un choix personnel selon vos besoins. Dans les 2 cas, on y retrouve des avantages et des inconvénients. Dans les 2 cas, les frais de scolarité sont les mêmes. Nous vous invitons à discuter avec votre coordonnateur.trice de votre programme avant de prendre une décision.
- ix. Attestation : la date limite pour rentrer les notes est le 23 août 2024. Une fois les notes à votre dossier vous devez remplir [ce formulaire](#) en précisant la date de fin de votre permis actuel (Ex. 31 août 2024). Pour les permis d’études qui se terminent plus tard, vous n’avez pas besoin de remplir la requête. L’analyse de votre dossier sera faite par le registraire à la suite de l’entrée des notes du trimestre.
- x. Il n’est pas normal qu’un.e professeur.e s’absente pendant 3 cours de suite. Vous devez aviser la direction en acheminant un courriel à [EAHT@lacitec.on.ca](mailto:EAHT@lacitec.on.ca).
- xi. Les étudiant.e.s perdent leur accès après 124 jours. Les étudiant.e.s qui graduent en août recevront leur diplôme par la poste et recevront l’invitation pour la graduation de juin 2025.
- xii. Si un.e étudiant.e reçoit une bourse et qu’il reste un crédit dans le compte-client, l’étudiant.e doit remplir [ce formulaire](#) pour demander un remboursement.
- xiii. Pour avoir un relevé de notes officiel, l’étudiant.e doit remplir un formulaire via le portail étudiant . Vous trouverez l’information en [cliquant ici](#).

- b. Bons coups et défis
  - i. Pas de sujet

5. Dates importantes <https://www.collegelacite.ca/calendrier-scolaire>:

- a. 11 août – Fin du trimestre

- b. 14 au 20 août – Droit de reprise
  - c. 23 août – Date limite pour entrer les notes
- 6. Prochaine rencontre – Automne 2024
- 7. Fin